

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Fédération Nationale de
L'Équipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale
des Fédérations de Fonctionnaires

Compte rendu de la réunion DAM/OS Mise en Place du « GUICHET UNIQUE plaisance » ou mise en place d'une privatisation annoncée

Nous assistons à la mise en place de guichets uniques expérimentaux tels que :
Marennes-17- avec 1 agente douane sur le Site DDTM de Marennes depuis le 1er Avril 2012.
La Rochelle -17- avec 2 agents douanes sur le site DDTM 17 de La Rochelle depuis le 12 Septembre 2012.

Cette collaboration conjointe entre les agents des DDTM et les agents des Douanes s'avère pour l'instant intéressante pour les usagers qui trouvent en un même endroit des agents des DDTM et des Douanes..

Mais la future réforme du système avec l'arrivée de la dématérialisation des actes annoncée par la DAM va plus loin.

- Ce projet va permettre la télédéclaration des navires neufs par des professionnels agréés, comme pour les cartes grises automobiles, avec un contrôle administratif avant validation.
- Ce projet permettra la télédéclaration des mutation de propriétés par l'acheteur ou le vendeur, avec un contrôle administratif avant validation
- Mise en place projetée en 2014

. Le total des effectifs plaisance au niveau national se monte à environ 100 agents d'accueil dans les DDTM et en stations. au niveau national. Le volume national annuel est de 80000 mutations de propriétés et 20000 immatriculations de navires neufs.

Pour la DAM, pas de problèmes, le métier d'agent plaisance va changer de nature : Moins d'accueil guichet et de saisie, plus d'analyse et de contrôles. La CGT s'interroge sur le devenir des agents avec ce changement de missions, dans le cadre budgétaire contraint que nous connaissons actuellement. La fermeture des stations et bureaux et le regroupement sur les sièges des DDTM dans le cadre de la réduction des budgets est certain à terme avec une privatisation totale vers les professionnels et l'utilisation massive et obligatoire de la télédéclaration par les usagers.

La CGT estime que dans le contexte actuel de baisse budgétaire tant dans le budget de fonctionnement, que le les crédits de personnel, la DAM joue à un jeu dangereux dans lequel l'Etat ne conservera que des missions de contrôle avec des effectifs insuffisants pour les assumer pleinement.

La réforme du permis plaisance en 2008 a déjà changé les choses. L'Etat fait passer uniquement les épreuves théoriques, des permis Côtiers et Eaux intérieures, les Bateaux écoles valident la pratique « au fil de l'eau » et des retraits d'agrément d'établissement ont déjà eu lieu pour fautes graves Voyez ce qu'est devenue l'Ingénierie Publique, ce que va devenir l'Application du Droit des Sols, et l'Assistance Technique au Service de l'Aménagement des Territoires dans les DDTM. La casse continue.

LES PERSONNELS ET LE SNPAM CGT S OPPOSERONT A CE TRANSFERT DE COMPETENCE DES MISSIONS ETATIQUES VERS LE PRIVE. LES MISSIONS ETATIQUES DOIVENT RESTER AUX FONCTIONNAIRES DE L'ETAT

RETROUVONS NOUS LE 23 OCTOBRE A PARIS 11H00 DEVANT NOTRE MINISTERE RUE ST DOMINIQUE